

MESURES SANITAIRES POUR NOS COURSES MENSUELLES DE 2 MILES

- Port du masque chirurgical obligatoire sur toute la zone de la course
- Respect de la distanciation physique d'au moins 2 mètres (hors pratique sportive) lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre (hors pratique sportive) doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance.
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique ;
- Mise à disposition sur place de gel hydroalcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;

Vous trouverez un panneau d'affichage sur la table d'accueil des coureurs rappelant les mesures barrières.